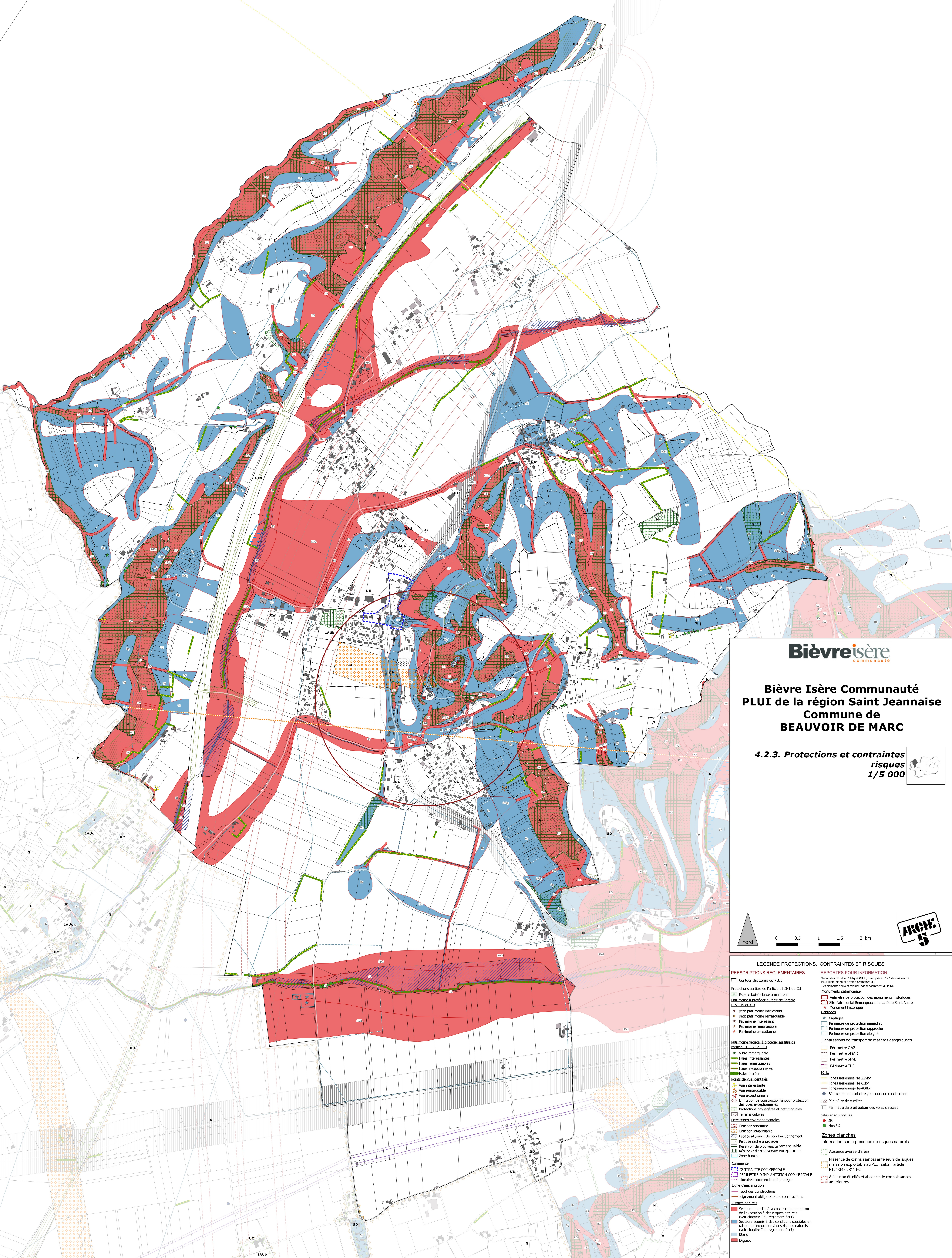
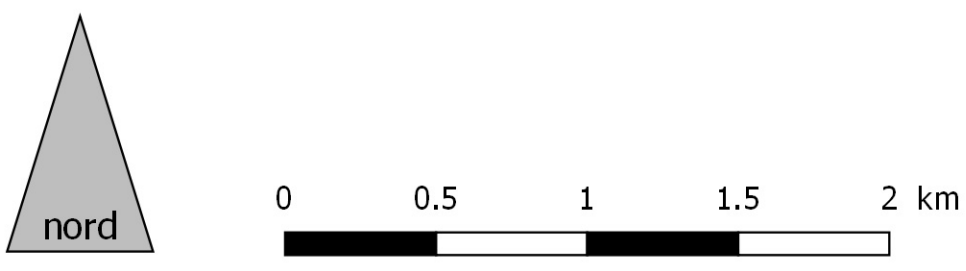
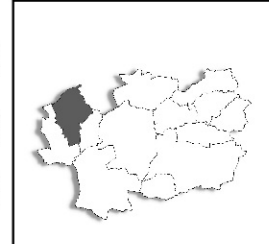




Bièvre isère
communauté

**Bièvre Isère Communauté
PLUI de la région Saint Jeannaise
Commune de
BEAUVOIR DE MARC**

**4.2.3. Protections et contraintes
risques
1/5 000**



LEGENDE PROTECTIONS, CONTRAINTES ET RISQUES	
PRESRIPTIONS REGLEMENTAIRES	REPORTES POUR INFORMATION
Contour des zones du PLUI	Borne d'Unité Publique (SUP) - voir plan n°5.1 du dossier de PLUI (site plan et annexes préliminaires) (Ces éléments peuvent évoluer indépendamment du PLUI)
Espace boisé classé à maintenir	Monuments historiques
Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-13 du CU	Périmètre de protection des monuments historiques
Patrimoine remarquable	Site Patrimonial Remarquable de La Côte Saint André
Patrimoine intéressant	Monument historique
Patrimoine remarquable	Captages
Patrimoine exceptionnel	Périmètre de protection immédiat
Patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L151-22 du CU	Périmètre de protection rapproché
Arbre remarquable	Périmètre de protection éloigné
Haies remarquables	Canalisations de transport de matières dangereuses
Haies exceptionnelles	Périmètre GAZ
Haies à créer	Périmètre SPAR
Voies de vue identifiées	Périmètre SPSE
Voie intéressante	Périmètre TUE
Voie remarquable	Lignes aériennes rte-225kv
Voie exceptionnelle	Lignes aériennes rte-63kv
Limitation de constructibilité pour protection des vues exceptionnelles	Lignes aériennes rte-400kv
Protection paysagère et patrimoniale	Bâtiments non cadastrés/en cours de construction
Terrains cultivés	Périmètre de carrière
Protections environnementales	Périmètre de bruit autour des voies classées
Corridor prioritaire	Sites et sols pollués
Corridor remarquable	SIS
Espace alluvial de bon fonctionnement	Non SIS
Pelouse sèche à protéger	Zones blanches
Réservoir de biodiversité remarquable	Absence d'avis d'avis
Réservoir de biodiversité exceptionnel	Présence de connaissances antérieures de risques mais non exploitable au PLUI, selon l'article R151-34 et R111-2
Zone humide	Aléas non étudiés et absence de connaissances antérieures
Commerces	
Centralité commerciale	
Périmètre d'implantation commerciale	
Lignes commerciales à protéger	
Ligne d'implantation	
Recul des constructions	
Alignement obligatoire des constructions	
Boisements naturels	
Secteurs interdits à la construction en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre 1 du règlement écrit)	
Secteurs soumis à des conditions spéciales en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre 1 du règlement écrit)	
Lac	
Etang	
Digues	